

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 9 juillet 2024**

Convocation adressée le 3 juillet 2024

Délibération publiée le 11 juillet 2024

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de juillet, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 3 juillet 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents : Yves BEN ITAH ; Nadine GEORGEL ; Audrey HENOCQUE ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Tristan DEBRAY ; Stéphanie LEGER ; Corinne SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

Absente ; Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Stéphanie LEGER à Patrick ODIARD
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Luc SEGUIN

2024_34

TARIFS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 - COMPLEMENTS.

Rapporteur : Patrick ODIARD

Le rapporteur rappelle que lors de la séance du 12 février 2024, le comité syndical a fixé les tarifs des droits d'inscription des activités d'enseignement pour la prochaine année scolaire.

Il convient de compléter ces tarifs suite à la création de nouvelles propositions pédagogiques. Il appartient d'autre part au comité syndical de fixer les redevances applicables aux autres services proposés par le conservatoire : location d'instruments, mise à disposition d'espaces, médiathèque, activités pédagogiques ponctuelles, billetterie et autres ventes lors des manifestations organisées par l'établissement...

1. Droits d'inscription – nouvelles offres à la rentrée 2024/2025

Les niveaux du cursus de théâtre sont renommés et complétés à la rentrée 2024

Un deuxième cycle est créé auquel sera appliquée la même grille tarifaire qu'aux 2^{ème} cycles de musique et de danse.

Le niveau CEI devient le 3^{ème} cycle et le niveau COP devient PPES, sans changement quant aux tarifs applicables.

Dans la spécialité danse, un parcours « pratiques continuées » post diplôme (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) est proposé, dans la limite des places disponibles.

Les étudiants inscrits dans ce cursus de pratiques continuées ont accès à un ou plusieurs cours de danse par semaine ainsi qu'aux conférences ouvertes au public mais ne peuvent suivre les cours dans les disciplines complémentaires (AFCMD et histoire de la danse). Il est proposé de leur appliqué le tarif 2.

Il convient par ailleurs de compléter la grille du tarif 1 avec le parcours jeunes créateurs tout juste mis en place en janvier 2024 dont la mention a été omise dans la délibération de février.

Enfin, les trois parcours amateurs sont également renommés dans un souci de meilleure lisibilité.

Le parcours « Pratiques continuées sans soutien instrumental » devient le parcours « Pratique continuée simple »

Le parcours « Pratiques continuées avec soutien instrumental » devient le parcours « Pratique continuée instrumentale renforcée »

Le parcours « Pratique instrumentale ou vocale amateur hors cursus » devient « Pratique instrumentale ou vocale amateur. »

Les nouvelles grilles tarifaires modifiées en conséquence sont annexées à la présente note.

2. Location d'instruments

Le conservatoire propose à la location des instruments, en particulier des instruments difficiles à trouver auprès des professionnels de la vente ou de la facture instrumentales.

La redevance de location inclut l'assurance des instruments.

La prime d'assurance 2024 a augmenté de 7%.

Il est proposé de répercuter cette hausse sur la redevance mensuelle qui passerait donc **de 30 à 32 €**.

Le conservatoire met également à disposition à titre gracieux un parc instrumental dédié aux orchestres à l'école et au dispositif AÏCO.

Par ailleurs, l'établissement est parfois sollicité par des structures associatives ou de diffusion pour des emprunts d'instruments dits « rares » ou d'autres types de matériels, scéniques notamment.

Aucune caution n'est demandée aux bénéficiaires de ces mises à disposition, qu'elles soient à titre payant ou à titre gratuit.

Il est proposé d'introduire dans les contrats de location et de prêt une clause autorisant le syndicat mixte à récupérer auprès des bénéficiaires le montant de la franchise en cas de sinistre sur un instrument ou tout autre matériel mis à disposition, sinistre dû à une mauvaise utilisation ou à la négligence du bénéficiaire.

3. Mise à disposition de salles

Une **augmentation de 5%** arrondie à l'euro le plus proche est proposée.

Cette augmentation permet de prendre en compte l'évolution des frais de fonctionnement (énergie, entretien). Elle est à rapprocher de l'inflation constatée pour l'année 2023 (4,9 %)

Les nouvelles redevances d'occupation seraient les suivantes :

	<i>Redevance d'occupation 2023/2024</i>	<i>Redevance d'occupation 2024/2025</i>
Salle Debussy	<i>121 €/h plafonnée à 847 €/ jour</i>	<i>127 €/h Plafonnée à 889 € / jour</i>
Grandes salles pouvant recevoir du public : Berlioz, Ninon Vallin, Conférences, Chœurs, réfectoire	<i>73 €/h plafonnée à 511 €/ jour</i>	<i>77 €/h plafonnée à 539 € par jour</i>

Salles ou studios avec piano à queue	24 €/h plafonnée à 144 €/jour	25 €/h plafonnée à 150 € par jour
Autres salles et studios	19 €/h plafonnée à 114 €/jour	20 €/h plafonnée à 120 € par jour
Studio de danse n°1	121 €/h plafonnée à 847 €/jour	127 €/h plafonnée à 889 €/jour
Studios de danse 2, 3 et 4	73 €/h plafonnée à 511 €/jour	77 €/h plafonnée à 539 €/jour

Redevance majorée de 100% pour les structures s'inscrivant dans le champ concurrentiel et commercial (au lieu de 50% jusqu'à présent)

Pour les occupations régulières :

	Redevance d'occupation 2023/2024	Redevance d'occupation 2022/2023
Salles Berlioz, Ninon Vallin, Chœurs, conférences, B16	370€/an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires	390€/an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires
Autres salles	185 €/an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires	195 €/an pour un créneau de 2 heures hebdomadaires

Prestation d'un technicien : 90 € par service de 4 heures

Les exonérations de redevance pour la mise à disposition de salles restent les mêmes que les années précédentes.

Bénéficiaire d'une mise à disposition gratuite d'une salle, une fois par an, les associations musicales lyonnaises de musiciens amateurs, notamment AMA Lyon et Pianothé, afin de soutenir la pratique amateur, ainsi que les écoles signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon et les établissements issus du réseau de l'enseignement artistique, dans la limite des disponibilités, étant entendu que les manifestations accueillies dans ce cadre seront gratuites et accessibles à un large public, y compris les usagers du conservatoire.

Sont exonérées les associations et structures mettant en œuvre des partenariats artistiques et pédagogiques ou des opérations de mécénat avec le CRR de Lyon, uniquement pour les actions relatives à ces partenariats.

Toute autre demande d'exonération sera soumise à l'approbation du comité syndical. Toutefois, lorsque les sommes en jeu sont inférieures à 3 000 € le président pourra prendre des décisions d'exonération par délégation du comité syndical.

4. Médiathèque

Maintien des tarifs 2023/2024 soit :

Frais d'inscription à la médiathèque :

- Les élèves et étudiants du conservatoire sont exonérés de droits d'inscription à la médiathèque.
- étudiants du CNSMD de Lyon dans le cadre de la convention de partenariat et du principe de réciprocité entre les deux bibliothèques : exonérés
- élèves des écoles de musique signataires de la charte de l'enseignement musical à Lyon : exonérés
- étudiants inscrits dans le département de musicologie-musique de l'université Lyon 2 dans le cadre de la convention de partenariat relative à la licence : exonérés
- agents du conservatoire : exonérés
- parents, anciens élèves du conservatoire et étudiants extérieurs : 20 €
- autres publics : 30 €

Pénalités de retard pour le retour des documents empruntés : 0,30 € par document et par jour de retard.

- Les pénalités de retard ne peuvent pas excéder 4 € par document.

- En cas de non restitution du document suite aux procédures de rappel, une somme forfaitaire de 40 € par document à laquelle s'ajoutent les 4 € de pénalité sera exigée.

Perte de la carte de bibliothèque ou de la carte d'élève : 5 €

Frais de copie des documents : 0,40 € par page

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ approuve les tarifs et redevances détaillés ci-dessus ;
- ✓ dit que ces tarifs seront applicables pour toutes les inscriptions et activités relatives à l'année scolaire 2024/2025 ;
- ✓ autorise le Président à fixer par arrêté les tarifs des activités ponctuelles (stages, ateliers, activités pédagogiques, concerts et animations diverses ...) organisées au cours de l'année scolaire et ne figurant pas dans les tarifs précédemment votés, dans la limite de 350 € par type d'activité ;
- ✓ décide que les tarifs des divers produits (boissons, produits alimentaires, affiches, partitions, programmes et produits dérivés) nécessaires à la mise en place d'une manifestation organisée par le conservatoire seront fixés par arrêté du Président, dans la limite de 100 € par produit ;
- ✓ décide qu'en l'absence de caution, en cas de dégradation ou de vol d'un instrument ou d'un matériel, loué ou mis à disposition à titre gracieux, liés à la négligence du bénéficiaire ou à une mauvaise utilisation du matériel, la franchise appliquée par l'assureur pourra être facturée au redevable ;
- ✓ fixe les principes d'exonération relatifs aux mises à disposition d'espaces tels que décrits plus haut ;
- ✓ donne délégation au Président du syndicat mixte pour accorder les exonérations n'entrant pas dans le champ précédent et dont la valorisation est inférieure à 3.000 € ;
- ✓ précise que les frais supplémentaires de gardiennage, de présence d'un agent SSIAP 1 obligatoire en cas d'accueil de public, de nettoyage des locaux générés par ces occupations ainsi que les éventuels accords de piano restent à la charge des occupants, que la mise à disposition soit consentie à titre gracieux ou pas

✓ **POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Président,

Patrick ODIARD

GRILLE TARIFAIRE 2024/2025
Annexe à la délibération n°2024-34 du 9 juillet 2024

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
 Reçu en préfecture le 11/07/2024
 Publié le 
 ID : 069-256901398-20240709-2024_34-DE

TARIF 1

- Cycle découverte danse et musique
- **Parcours jeunes créateurs**
- **Pratique instrumentale continuée renforcée (8h/année de cours individuel d'instrument)**

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150		150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500	1500 < QF ≤ 2500	2500 < QF ≤ 3000	2500 < QF ≤ 3000	QF > 3000	
2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
120 €	90 €	120 €	90 à 124 €	120 à 281 €	124 à 289 €	281 à 352 €	289 à 363 €	352 à 510 €	363 à 525 €	510 €	525 à 540 €	510 €	540 €

TARIF 2

- Cycles 1 et 2 instruments, danse et jeunes chanteurs
- Stages de 1^{er} cycle de théâtre
- **Cycle 2 théâtre**
- Année d'observation du cursus de chant lyrique
- Cursus accompagnement de musiques actuelles
- **Pratique instrumentale ou vocale amateur (1/2 h hebdomadaire de cours individuel avec possibilité de suivre une pratique d'ensemble en complément)**
- Pratiques continuées danse (post diplôme)

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150		150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500	1500 < QF ≤ 2500	2500 < QF ≤ 3000	2500 < QF ≤ 3000	QF > 3000	
2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
120 €	90 €	120 €	90 à 124 €	120 à 358 €	124 à 369 €	358 à 474 €	369 à 498 €	474 à 764€	488 à 787 €	764 €	787 à 810 €	764 €	810 €



TARIF 3

- **Cycle 3 instruments, danse et théâtre**
- Cours composition, écriture, culture musicale tous niveaux
- PPES toutes disciplines et toutes spécialités
- Cours licence/université Lyon 2
- Cycles 1,2 et 3 du cursus d'accompagnement piano
- Cycles 1,2 et 3 du cursus de chant lyrique

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150		150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500	1500 < QF ≤ 2500	2500 < QF ≤ 3000	2500 < QF ≤ 3000	QF > 3000	
2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
177 €	133 €	177 €	133 à 182 €	177 à 547 €	182 à 563 €	547 à 693 €	563 à 714 €	693 à 1018 €	714 à 1049 €	1 018 €	1049 à 1075 €	1 018 €	1 075 €

TARIF 5

- **Pratique continuée simple**
- Pratique collective facultative pour les CHAM
- Parcours culture amateur : possibilité d'assister à un cours dans l'année choisi parmi l'une des disciplines de culture

Tranche A		Tranche B		Tranche C		Tranche D		tranche E		Tranche F		Tranche G	
QF ≤ 150		150 < QF ≤ 300		300 < QF ≤ 800		800 < QF ≤ 1500		1500 < QF ≤ 2500	1500 < QF ≤ 2500	2500 < QF ≤ 3000	2500 < QF ≤ 3000	QF > 3000	
2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025	2023/2024	2024/2025
81 €	61 €	81 €	61 à 83 €	81 à 218 €	83 à 225 €	218 à 289 €	225 à 298 €	289 à 349 €	298 à 359 €	349 €	359 à 375 €	349 €	375 €